

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 3 NOVEMBRE 2014, À 20H00, À LA SALLE DES SERVICES TECHNIQUES, AU 120 RUE BELLEVUE, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

---

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h00 sont présents mesdames les conseillères Sophie Bourassa et Clarisse Viens ainsi que messieurs les conseillers Alexandre Dubé-Poirier, Jean-Marc Fortin, Luc Lamoureux et Nelson G. Tremblay formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Danielle Lavoie.

Sont également présents le directeur général, monsieur Daniel Desnoyers et la greffière, Me Julie Waite.

---

**CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**

**Certificat de la greffière**

Je, soussignée, greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie par la présente avoir transmis l'avis de convocation de la présente séance à chacun des membres du conseil municipal le 30 octobre 2014, soit au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la Loi.

---

Me Julie Waite, Greffière

**OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

La régularité de la séance ayant été constatée, madame la mairesse Danielle Lavoie déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

**RÉSOLUTION  
2014-11-300**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que décrit à l'avis de convocation et ci-après reproduit :

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2014**

**ORDRE DU JOUR**

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Première période de questions
4. Administration générale
  - 4.1 Célébration du 150<sup>e</sup> anniversaire de la naissance du peintre Ozias-Leduc et campagne de financement pour la sauvegarde de l'église Saint-Hilaire – Participation de madame la mairesse, Danielle Lavoie
  - 4.2 Programme de réhabilitation des infrastructures 2015-2016 – Adjudication de contrat au plus bas soumissionnaire conforme – Le Groupe-Conseil Génipur inc.
  - 4.3 Approbation de la grille d'évaluation qualitative des propositions pour l'appel d'offres de services professionnels en ingénierie – Projet de Pointe-Valaine
  - 4.4 Disposition de modules et d'accessoires de jeux – Parc de planche à roulettes

5. Deuxième période de questions
6. Levée de la séance

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne n'a consigné son nom au registre pour la période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par les règlements municipaux numéros 397 et ses amendements.

**RÉSOLUTION  
2014-11-301**

**CÉLÉBRATION DU 150<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DU PEINTRE OZIAS-LEDUC ET CAMPAGNE DE FINANCEMENT POUR LA SAUVEGARDE DE L'ÉGLISE SAINT-HILAIRE – PARTICIPATION DE MADAME LA MAIRESSE, DANIELLE LAVOIE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Mont-Saint-Hilaire et la Paroisse Saint-Hilaire ont invité la Ville à participer à la célébration du 150<sup>e</sup> anniversaire de la naissance du peintre Ozias-Leduc ainsi qu'à la campagne de financement pour la sauvegarde de l'église de Saint-Hilaire qui se tiendra le 7 novembre 2014;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

**QUE** le conseil municipal confirme la participation de madame la mairesse, Danielle Lavoie, au souper bénéfique organisé par la Ville de Mont-Saint-Hilaire et la Paroisse Saint-Hilaire au montant de 250 \$;

**QUE** toutes les dépenses reliées à cet évènement lui soient remboursées sur présentation des pièces justificatives.

**RÉSOLUTION  
2014-11-302**

**PROGRAMME DE RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES 2015-2016 – ADJUDICATION DE CONTRAT AU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME – LE GROUPE-CONSEIL GÉNIPUR INC.**

**CONSIDÉRANT** qu'un appel d'offres pour des services professionnels a été lancé conformément à la Loi pour la conception et la surveillance des travaux d'infrastructures 2015-2016;

**CONSIDÉRANT** qu'au jour fixé pour la réception des offres, soit le 22 octobre 2014, sept (7) soumissions ont été reçues;

**CONSIDÉRANT** que les enveloppes contenant les soumissions ont été ouvertes publiquement;

**CONSIDÉRANT** que les sept (7) soumissions ont été analysées suivant le système de pondération mis en place conformément à la Loi et communiqué à chacun des soumissionnaires;

**CONSIDÉRANT** que quatre (4) soumissionnaires se sont qualifiés, soit Le Groupe-Conseil Génipur inc., WSP, Comeau et Ingémax, avec le résultat intérimaire suivant :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Pointage intérimaire</b>
Le Groupe-Conseil Génipur inc.	98/100
WSP	81,5/100
Comeau	79,25/100
Ingémax	78,25/100

**CONSIDÉRANT** qu'aux termes de la Loi, tout soumissionnaire, pour se qualifier, doit obtenir un pointage intérimaire d'au moins 70;

**CONSIDÉRANT** que le pointage final de chacun des soumissionnaires a par la suite été déterminé conformément à la Loi, selon la formule mathématique suivante :

$$\left[ \frac{(\text{Pointage intérimaire} + 50) \times 10\,000}{\text{Prix de la soumission}} \right]$$

**CONSIDÉRANT** que les quatre (4) soumissionnaires ont soumis les prix suivants, taxes applicables incluses, à savoir :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Prix</b>
Le Groupe-Conseil Génipur inc.	125 880,38 \$
WSP	222 626,09 \$
Comeau	162 645,93 \$
Ingémax	172 175,06 \$

**CONSIDÉRANT** que le pointage final obtenu par chacun des soumissionnaires est le suivant :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Pointage final</b>
Le Groupe-Conseil Génipur inc.	11,76
WSP	7,95
Comeau	7,45
Ingémax	5,91

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

**QUE** le conseil municipal adjuge à la firme d'ingénierie qui a obtenu le meilleur pointage final, soit Génipur, le contrat pour la conception et la surveillance des travaux d'infrastructures 2015-2016, pour un prix de 125 880,38 \$, taxes applicables incluses, et autres conditions décrites dans le devis de soumission et la soumission de cette entreprise.

**RÉSOLUTION  
2014-11-303**

**APPROBATION DE LA GRILLE D'ÉVALUATION QUALITATIVE DES PROPOSITIONS POUR L'APPEL D'OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – PROJET DE POINTE-VALAINE**

**CONSIDÉRANT** que le Réseau Conseil des Sages inc. a confectionné un devis d'appel d'offres pour que la Ville retienne les services d'une firme de services professionnels en génie afin de lui confier la conception des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux du projet de réhabilitation de la plage de la Pointe-Valaine;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par madame la conseillère Sophie Bourassa :

**QUE** le conseil municipal autorise le lancement d'un appel d'offres conformément à la Loi et à la politique de gestion contractuelle et approuve la grille d'évaluation qualitative des propositions produite par le Réseau Conseil des Sages inc. dans le cadre de ce projet.

**RÉSOLUTION  
2014-11-304**

**DISPOSITION DE MODULES ET D'ACCESSOIRES DE JEUX – PARC DE PLANCHE À ROULETTES**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a adopté la résolution numéro 2013-01-015 achetant des modules et accessoires de jeux pour implanter un parc de planche à roulettes;

**CONSIDÉRANT** qu'après analyse, des sites possibles ont été identifiés mais aucun de ces sites pour l'implantation n'a été retenu par la Ville;

**CONSIDÉRANT** qu'à cette fin, le conseil municipal juge opportun de se départir desdits modules et accessoires de jeux;

**CONSIDÉRANT** l'offre d'achat conditionnelle déposée par la Ville d'Acton Vale datée du 28 octobre 2014;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

**QUE** le conseil municipal donne instructions à l'administration municipale de procéder à la vente, des modules et accessoires de jeux de type *skatepark*, à la Ville d'Acton Vale, conformément à la Loi, à la politique de gestion contractuelle de la

Ville d'Otterburn Park et à ladite offre d'achat de la Ville d'Acton Vale, ou le cas échéant;

**QUE** le conseil municipal donne instructions à l'administration municipale de procéder à la vente, des modules et accessoires de jeux de type *skatepark*, conformément à la Loi et à la politique de gestion contractuelle de la Ville d'Otterburn Park.

**DEUXIEME PERIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne n'a consigné son nom au registre pour la période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par les règlements municipaux numéros 397 et ses amendements.

**RÉSOLUTION  
2014-11-305**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT** que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

**QUE** la présente séance soit et est levée à 20h16.

---

Danielle Lavoie  
**Mairesse**

---

Me Julie Waite  
**Greffière**